LETTRE MENSUELLE PAR INTERNET

UNIQUEMENT PAR ABONNEMENT

L'AFRIQUE RÉELLE

N°177 - Septembre 2024
Quinzième année

SOMMAIRE

ACTUALITÉ

- LA DOXA ÉCOLOGISTE FACE AUX RÉALITÉS AFRICAINES
P.2

- L'AFRIQUE NE COMPTE PAS POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE
P.4

DOSSIER
LA RELATION FRANCO-ALGÉRIENNE APRÈS LA RECONNAISSANCE PAR LA FRANCE DE LA MAROCANITÉ DU SAHARA OCCIDENTAL

- LA QUESTION DU SAHARA DIT « OCCIDENTAL » EST UN PROBLÈME CRÉÉ PAR L'ALGÉRIE
P.7

- QUE PENSER DES MENACES DE « REPRÉSAILLES » ALGÉRIENNES CONTRE LA FRANCE ?
P.8

- INCAPABLE DE NOURRIR SA POPULATION, L'ALGÉRIE MENACE LA FRANCE DE « REPRÉSAILLES »...
P.10

HISTOIRE

RWANDA : UN GÉNOCIDE QUI POUVAIT ÊTRE ÉVITÉ
P.14

Depuis les indépendances, porteuse du mirage du « développement » et du mythe de la « bonne gouvernance », la France laboure l'océan africain. Un double objectif qui, en plus de lui avoir fait engloutir en pure perte des sommes considérables, a fini par dresser contre elle des Africains lassés de son néo-colonialisme « gentil ».
Et si la politique française d'aide a l'Afrique a échoué, c'est parce qu'elle ne s'est pas attaquée aux causes profondes du mal. Les principales crises africaines sont en effet structurelles et elles ont une origine historique, politique et culturelle. Tout au contraire, la France a postulé qu'elles découlaient d'un déficit de démocratie et d'un sous-développement économique. Elles n'avaient donc aucune chance d'être traitées.

Face au mur de l'échec, la France s'est obstinée dans une politique d'aide dont les résultats sont nuls, l'Afrique engloutissant année après année, des sommes colossales versées au titre de l'APD (*Aide pour le Développement*). D'ailleurs, comme la croissance économique africaine est inférieure à la croissance démographique, comment prétendre raisonnablement « développer » un continent qui, d'ici à 2030, verra sa population passer de 1,2 milliard à 1,7 milliard, avec plus de 50 millions de naissances par an ?
En raison de son échec évident, toute la politique africaine de la France est donc à revoir, mais à la seule lumière du réel : comme la France n'est pas mesure de résoudre les problèmes de l'Afrique, elle doit donc cesser de se croire obligée de le faire.
D'autant plus qu'aucune des productions actuelles ou identifiées en Afrique, n'est vitale pour son économie. Quant aux matières premières africaines, à de très rares exceptions, elles se trouvent en abondance, ailleurs dans le monde dans des régions où ne se posent pas de problèmes sécuritaires, matériels et politiques, et où le racket du « développement » ne s'exerce pas davantage que la rente victimaire.
La France n'a donc pas d'intérêts économiques prioritaires à défendre en Afrique. Néanmoins, si elle veut tout de même y manifester une présence, sa priorité sera de concentrer ses efforts sur les littoraux. C'est en effet de là que partent toutes les pénétrantes continentales, et où, en retour, aboutissent toutes les productions de l'intérieur. Comme je l'ai déjà dit dans un précédent éditorial, pour le moment, laissons donc les intérieurs, là où il n'y a que des coups à prendre, à ceux qui, comme les Russes au Mali, commencent à s'y brûler les ailes…
Quant à la question de l'immigration, ce n'est pas avec les chimères du développement qu'elle pourra être traitée. D'autant plus que ce ne sont pas les Africains de la brousse qui émigrent, mais très exactement ceux qui se sont frottés à notre politique de « développement » et qui disposent des moyens de payer les réseaux de passeurs…
Enfin, comme la France n'a aucune prise sur les zones continentales d'où partent ces migrants, elle devra, là encore, s'intéresser à celles de leurs points d'arrivée, à savoir les rives africaines de la Méditerranée. D'où la nécessité de réorienter la politique française vers l'Afrique du Nord afin d'y nouer de forts partenariats, notamment sécuritaires, avec des pays qui sont désormais en première ligne face au phénomène migratoire africain sud-saharien.

LA DOXA ÉCOLOGISTE FACE AUX RÉALITÉS AFRICAINES

Au nom de la transition énergétique prônée par l'Occident « vertueux », l'Afrique subit d'énormes dégâts environnementaux. Qu'importe puisque l'on peut désormais nager dans la Seine… Quant aux Européens qui viennent en Afrique pour y observer les éléphants, ils ne comprennent pas que les Africains sont condamnés à vivre au quotidien avec des géants qui dévastent leurs cultures…

L'exploitation du cobalt, utilisé dans la construction de batteries à l'usage des véhicules électriques, tout à la fois point alpha et oméga de la « transition écologique » voulue par les nantis de l'Occident - moins de 500 millions d'habitants sur plus de 8 milliards d'humains -, cause d'énormes dégâts environnementaux dans un pays comme la RDC qui possède entre 60 et 70% des réserves mondiales de ce minerai.
Or, au nom de l'écologie les « vertueux » pays du Nord, ferment les yeux sur l'exploitation anarchique contraire à toutes les règles et à toutes les normes environnementales. Partout d'énormes trous sont produits par l'exploitation des minerais. Partout des mines sauvages opèrent un véritable mitage de la forêt et le déversement de leurs déchets polluent définitivement les cours d'eau. Un massacre environnemental et sanitaire justifié au nom de l'insolite impératif moral du « sauver la planète »…

Toujours au nom de l'écologie, mais sous sa facette du « réchauffement climatique », les « vertueux » nantis des pays du nord ont donc banni les moteurs thermiques… Pour le plus grand profit des épavistes africains qui importent par centaines de milliers les véhicules privés de ces vignettes colorées permettant, tels les octrois de jadis, de pénétrer dans les boboland urbains afin de ne pas y heurter les délicates narines de leurs habitants...

Peu importe à ces derniers que les villes africaines suffoquent sous les nuages de millions de véhicules dont le Nord s'est débarrassé puisqu'il est désormais possible de pédaler le long des voies sur berges parisiennes…

Les nantis d'Europe ou d'Amérique du Nord viennent en Afrique pour y observer les éléphants en ne comprenant pas que les Africains, eux, doivent vivre au quotidien avec ces derniers.
Or, si le braconnage indigène a quasiment éliminé ces géants d'une grande partie de l'Afrique, les quelques pays (Afrique du Sud[1], Botswana, Namibie, Zimbabwe, Tanzanie, Kenya) qui ont véritablement et efficacement décidé de les protéger sont face à une réalité que les Marie-Chantal de l'écologie ne peuvent comprendre. En effet, et comme l'a dit si justement Mokgweetsi Masisi, président du Botswana « Nous payons le prix de la préservation de ces animaux pour le monde entier ».
En effet, à peine plus grand que la France, le Botswana est un exemple de préservation de la faune sauvage, 40% de son territoire étant classé comme espaces naturels protégés, et il compte à lui seul près d'un tiers de la population mondiale d'éléphants, soit 130 000 individus. Le résultat de cette politique est qu'aujourd'hui, le Botswana est un pays sinistré par les éléphants qu'il protège et où leur nombre a triplé depuis le milieu des années 1980.
Or, les éléphants ne sont pas comme les chevaux que l'on peut garder dans de grasses prairies entourées de jolis rubans blancs. Ce sont des animaux impossibles à cantonner dans des réserves et qui

[1] En Afrique du Sud, les éléphants sont à ce point nombreux que tout l'écosystème du parc Kruger est menacé car les éléphants déracinent les arbres pour en consommer les feuilles. Comme il est impossible de déplacer - et par quels moyens ? - ces mastodontes qui finissent toujours par revenir sur leur territoire en ravageant tout sur leur passage, seul l'abattage sélectif et raisonné peut éviter que dans une à deux décennies, le parc Kruger ressemble à la savane malienne. Or, les associations exercent un chantage sur les autorités sud-africaines chargées de la conservation : si les abattages reprennent, les subventions seront interrompues. Le parc Kruger et ses millions d'animaux peuvent donc mourir au nom de la religion écologiste.

circulent donc librement, tuant du bétail, piétinant les récoltes, arrachant les arbres fruitiers et provoquant des incidents régulièrement mortels avec les malheureux paysans voulant défendre leurs maigres récoltes. Dans le delta de l'Okavango des milliers de villageois subissent ainsi les nuisances et les dangers liés à la présence de ces éléphants maraudeurs mais totalement protégés. A telle enseigne que dans certains secteurs, l'agriculture est devenue impossible, ce qui prive des villages entiers de leurs moyens de subsistance.

Aussi, sous la pression des communautés locales, en 2019, le président Mokgweetsi Masisi a donc décidé de rétablir des quotas limités de chasse à l'éléphant, comme avaient déjà été contraints de le faire auparavant la Namibie et le Zimbabwe pour les mêmes raisons.

L'objectif affiché était certes de réduire le nombre des éléphants, mais, compte tenu des très faibles quotas d'abattage décidés, le but principal était surtout de les éloigner des villages tout en faisant rentrer des devises.
La chasse produit d'énormes effets induits : travail offert aux communautés villageoises, transport, vivres, pisteurs, accompagnateurs, taxes et nombreux frais dont un onéreux permis de chasse s'élevant à plusieurs dizaines de milliers de dollars, sans compter une taxe d'abattage d'environ 35 000 dollars par éléphant. Mais une chasse extrêmement limitée et contrôlée puisqu'elle ne porte que sur un total de 70 éléphants pour une population de 130 000.
Un abattage de 70 éléphants qui a rapporté deux millions de dollars en 2020, somme qui a permis, entre autres, de dédommager les agriculteurs et de les décourager d'empoisonner les points d'eau afin de se débarrasser d'animaux qu'ils considèrent comme des prédateurs.

Il est évident que les chasseurs, souvent des Allemands, ayant payé de telles sommes désirent tout naturellement rentrer chez eux avec leurs trophées. Or, Bruxelles interdit l'importation de trophées comme la tête, la peau ou les défenses d'animaux protégés. Une excellente mesure quand elle s'applique à des trophées non issus d'une chasse officielle, ce qui permet de bloquer les achats de contrebande.
En revanche, il s'agit d'un non-sens quand ces trophées proviennent d'animaux contingentés tirés dans des territoires gérés par des guides professionnels et dont les permis ont été délivrés officiellement.

Or, sous la pression des « Verts », le ministre allemand de l'Environnement a évoqué la possibilité d'interdire l'importation de tels trophées, même provenant d'animaux, certes protégés à l'échelle continentale, mais surabondants dans certains pays où ils ont été officiellement chassés. Cette décision pénalisant le Botswana, son président a écrit dans la revue Bild que si cette mesure était appliquée, il offrirait 20.000 éléphants à Berlin pour que « les Allemands commencent à comprendre ce que les Botswanais vivent au quotidien ». Selon lui, la chasse est en effet le seul moyen de réguler le nombre d'éléphants avec lesquels la cohabitation est de plus en plus difficile.

Régulièrement plongées dans l'irénisme, les « associations » assurent que d'autres moyens existent pour contrôler les populations d'éléphants, notamment l'immunocontraception qui permet de bloquer la fécondation de l'ovule chez la femelle. Certes, mais les éléphants vivant plusieurs dizaines d'années, il s'agit d'une mesure qui pourrait, peut-être, avoir des effets sur le long terme.

Dans l'immédiat, si rien n'est fait, les agriculteurs des pays concernés qui n'ont pas l'intention de mourir de faim pour obéir aux oukazes néocoloniaux des groupes de pression écologistes, vont refaire ce qu'ils faisaient il y a encore une vingtaine d'années : pour sauver leurs cultures, ils vont empoisonner les points d'eau…et toute la faune qui vient s'y abreuver disparaîtra…

L'AFRIQUE NE COMPTE PAS POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Les annonces algériennes de « représailles » anti-françaises donnent l'occasion de mesurer le poids réel de l'Afrique dans l'économie française. Une évaluation qui permet de voir que l'Afrique n'a pour la France qu'un intérêt économique anecdotique.

Le continent africain est un marché très secondaire pour la France. Ainsi, en 2019[1], avant le covid, le total mondial des exportations françaises était de 508 milliards d'euros de biens et de 251 milliards d'euros de services, soit 759 milliards d'euros.
Sur le chiffre, de 508 mds d'euros, la part de toute l'Afrique était de 25,91 mds d'euros, dont 50% pour les trois seuls pays du Maghreb, à savoir le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. A eux tous, les 52 autres pays d'Afrique totalisaient donc un peu moins de 13 mds d'euros de toutes les exportations françaises (759 milliards d'euros), un volume anecdotique.

Pour ce qui est des importations de biens, marchandises et produits africains en France, les pourcentages sont voisins.

En 2019, sur les 755 milliards d'euros de biens et de services importés par la France, la part de l'Afrique était ainsi de 26 milliards d'euros, soit 3,44% de toutes les importations françaises. Sur cette somme, les importations en provenance des 52 pays autres que les trois pays du Maghreb totalisèrent 12,5 milliards d'euros, soit à peine 1,5% de toutes les importations françaises, pétrole, gaz, fer, uranium etc., compris.

En 2022, selon les chiffres de la *Direction du Trésor* français publiés au mois de février 2023, le total mondial des exportations françaises de biens, les services n'étant ici pas comptés, fut de 594,5 milliards d'euros.
Sur ce chiffre, l'Afrique dans sa totalité acheta à la France pour 28,1 mds d'euros de biens, dont 50%

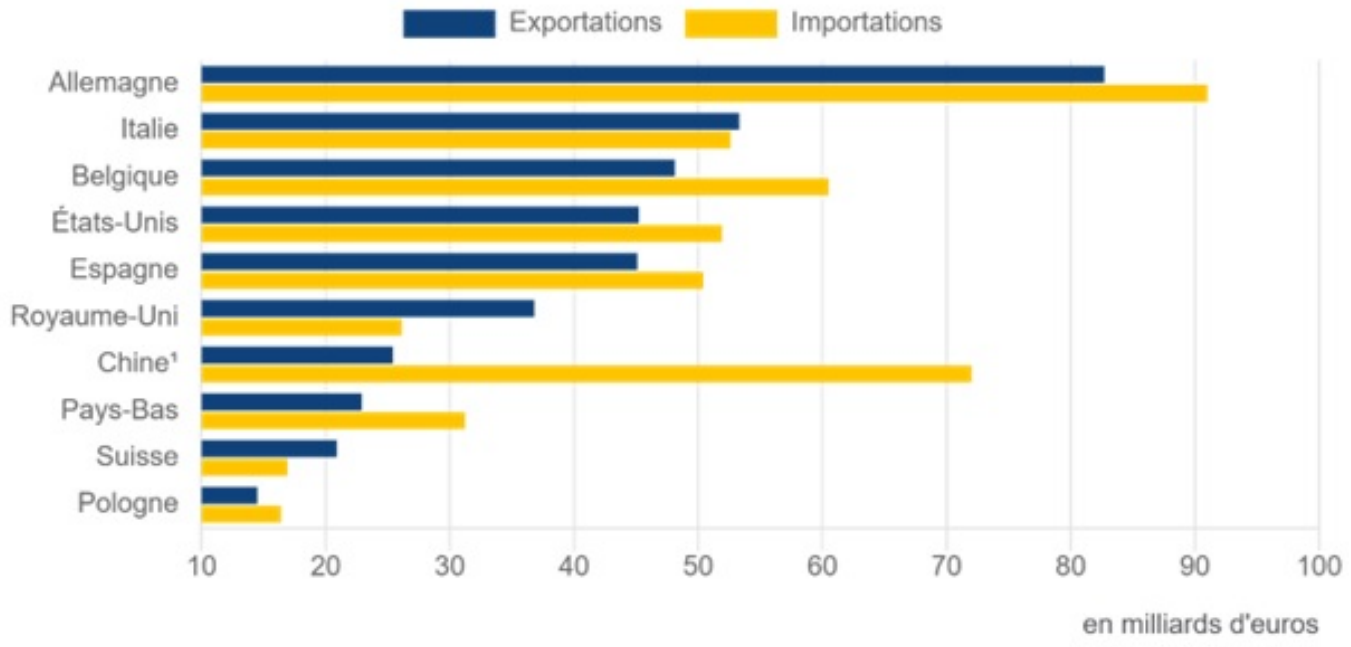

[1] Tous les chiffres ont pour origine le ministère français des Finances.

le furent par les trois pays du Maghreb, Maroc, Algérie et Tunisie. En 2022, les 52 autres pays africains n'ont donc acheté à la France que pour 13,3 mds d'euros de biens.
Or, toujours en en 2022, au seul titre de l'APD (Aide pour le développement), la France a gracieusement donné à l'Afrique sud saharienne 5,1 mds d'euros, et lui en a « prêté » 2,8 mds, soit 7,9 mds. Le solde étant de 5,4 mds d'euros, l'Afrique n'est donc pas un marché pour la France.

La question des parts de marché confirme également que le continent est marginal pour l'économie française puisque la France ne détient en moyenne qu'un peu plus de 7% de toutes les parts du marché global africain, loin derrière les 28% de la Chine.
De plus, la France n'a pas de « chasses gardées » commerciales en Afrique. Ainsi, le Gabon, sur lequel tant d'inepties sont constamment colportées, ne fut en moyenne sur la décennie 2010-2020, que son 74° partenaire commercial avec moins d'un milliard d'euros d'échanges cumulés.

Quant à la zone CFA, durant la décennie 2010-2020, la part commerciale de la France n'y fut en moyenne que de 11%. Nous n'étions donc pas en présence d'un « marché réservé » puisque les échanges y échappaient à 89% à la France.
En 2019, sur les 759 milliards d'euros d'exportations françaises de biens et de services, la zone CFA qui en recevait 6 milliards, ne pesait donc que 0,79% dans le total de toutes les exportations françaises. Contrairement aux vociférations de certains, la zone franc n'était et n'est donc pas une « vache à lait » pour la France.

La France peut facilement se passer de l'uranium du Niger

Les besoins annuels de la France en uranium sont de 7 à 9000 tonnes qu'elle importe puisque, depuis l'année 2000, elle a décidé l'arrêt de l'exploitation de ses propres mines… se livrant ainsi volontairement aux aléas du marché international.
Durant la décennie 2010-2020, le Niger a fourni 35% des besoins français, mais, aujourd'hui, la France ayant largement diversifié ses sources d'approvisionnement, le Niger ne compte plus qu'entre 10 et 15% des importations françaises. De plus, le Niger est devenu un producteur secondaire en raison des coûts de production et du contexte sécuritaire.
En 2022, le Niger n'assurait ainsi plus que 4% de la production mondiale, loin derrière le Kazakhstan (43%), le Canada (15%), la Namibie (11%) et l'Australie (8%). De plus, le marché mondial de l'uranium n'est pas en tension et la France détient des stocks d'environ 30 000 tonnes qui lui assurent plusieurs années d'autonomie, même en cas de coupure totale des approvisionnements. La France peut donc se passer et se passe déjà de l'uranium du Niger
Sans oublier qu'il serait toujours possible, en cas de nécessité, de remettre en activité plusieurs des nombreuses mines françaises, lesquelles ont fourni à la France près de 80 000 tonnes d'uranium entre 1945 et 2001. Sans parler des sites non exploités, comme celui de Coutras dans le département de la Gironde, qui contiendrait à lui seul 20 000 tonnes d'uranium.

LA RELATION FRANCO-ALGÉRIENNE APRÈS LA RECONNAISSANCE PAR LA FRANCE DE LA MAROCANITÉ DU SAHARA OCCIDENTAL

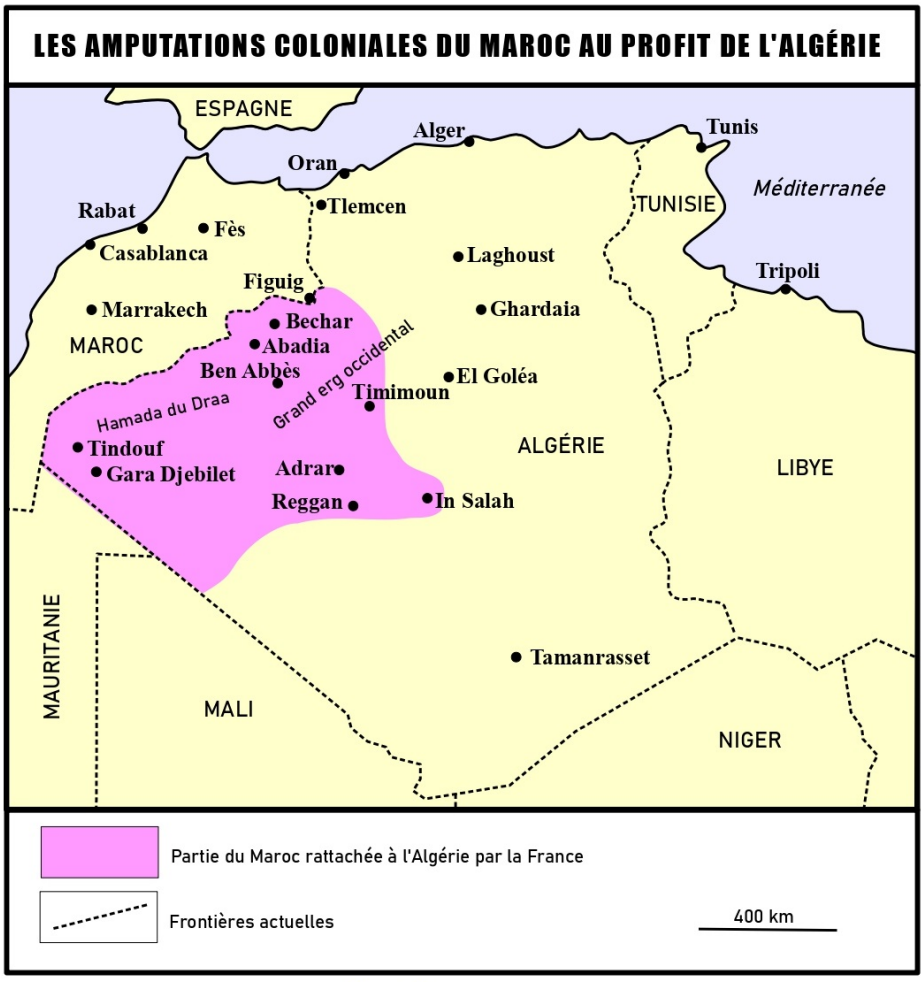

Tous droits de reproduction réservés www.bernard-lugan.com

La question du Sahara occidental est un conflit artificiel qui a permis à l'Algérie d'écarter le processus de décolonisation qu'elle aurait dû mener chez elle, en 1962, en rendant au Maroc les territoires marocains directement passés de la colonisation française à la colonisation algérienne, à savoir Colomb-Béchar, Tindouf, la Saoura, le Touat, le Gourara et le Tidikelt.

La question du Sahara occidental est également, pour l'Algérie, le moyen de briser son enclavement continental en tentant de s'ouvrir un couloir vers l'Atlantique, via un pseudo Etat saharaoui. Voilà donc pourquoi, depuis 1975, l'Algérie tente de faire croire à l'existence d'une cause sahraouie portée par un peuple distinct de celui du Maroc, un peuple revendiquant son indépendance, rassemblé au sein du Front Polisario. Depuis 1975, la position algérienne concernant le Sahara occidental est intangible, écartant toute idée de compromis et rejetant sans discussion la proposition marocaine de large autonomie du Sahara occidental marocain. Voilà pourquoi Alger s'insurge contre la reconnaissance par la France de la marocanité du Sahara occidental.

LA QUESTION DU SAHARA DIT « OCCIDENTAL » EST UN PROBLÈME CRÉÉ PAR L'ALGÉRIE

Dans une lettre adressée au roi Mohammed VI à l'occasion du 25e anniversaire de son règne et publiée mardi 30 juillet à Rabat, le président Emmanuel Macron a clairement réaffirmé la position constante de la France qui est le soutien au plan d'autonomie marocain. A travers cette lettre, la position française sort cependant des « ambigüités » diplomatiques… et du frileux tropisme français vis-à-vis de l'Algérie.

Face à cette reconnaissance de la France, l'Algérie a surréagi. En retirant leur ambassadeur à Paris, les gérontes algériens ont clairement et bien maladroitement reconnu la totale implication de leur pays dans le dossier, fragilisant ainsi encore davantage leur argumentaire…

En effet, depuis 1975, l'Algérie n'a cessé d'affirmer qu'elle n'est pas partie prenante dans la question du Sahara marocain dit « occidental ». Selon elle, il s'agit d'un problème, non entre l'Algérie et le Maroc, mais entre le « peuple sahraoui » et le Maroc ; voilà pourquoi son soutien au Polisario et à la RASD se ferait uniquement au nom du « Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Or, ce discours de principe cache des objectifs à la fois d'ordre territorial et relevant de la lutte pour le leadership régional. A travers son soutien au Polisario, l'Algérie tente en réalité à la fois de s'ouvrir un débouché sur l'océan atlantique, et d'empêcher le Maroc de devenir une puissance océanique. La question du Sahara dit « occidental » est effectivement pour l'Algérie, le moyen de briser son enclavement continental à travers un « pseudo-Etat saharaoui ».
Voilà pourquoi l'Algérie, Etat souverain, offre une partie de son territoire, à savoir la région de Tindouf, une terre historiquement marocaine qui lui été arbitrairement rattachée par le colonisateur français, à un groupe armé séparatiste, le Polisario, afin de lui permettre d'y créer un pseudo Etat avec une pseudo justice, une pseudo armée, une pseudo diplomatie etc.

Or, et toujours contrairement à ce que soutient l'Algérie, la question du Sahara dit « occidental » n'est pas un problème de décolonisation.

La décolonisation de ce territoire marocain sous colonisation espagnole a en effet été faite en 1975 comme l'a dit en 2023 M. Antonio Guterrès Secrétaire général de l'ONU. Il s'agit en réalité d'un conflit artificiel qui a permis à l'Algérie d'écarter le processus de décolonisation référendaire qu'elle aurait dû mener chez elle, en 1962, en demandant aux populations marocaines vivant dans des territoires marocains directement passés de la colonisation française à la colonisation algérienne, à savoir Béchar (Colomb-Béchar), Tindouf, la Saoura, le Touat, le Gourara, le Tidikelt etc., si elles voulaient rejoindre leur mère-patrie ou bien devenir les citoyens d'un Etat né en 1962, porté sur les fonts baptismaux par la puissance coloniale.

Voilà donc pourquoi, depuis 1975, l'Algérie tente obstinément de faire croire à l'existence d'une cause sahraouie incarnée dans un peuple distinct de celui du Maroc, un peuple revendiquant son indépendance et rassemblé au sein du Front Polisario. Depuis 1975, la position algérienne concernant le Sahara dit occidental est donc intangible, écartant toute idée de compromis et rejetant sans discussion la proposition marocaine de large autonomie. Un jusqu'au-boutisme clairement exprimé et réaffirmé par le président algérien Tebboune dans son discours d'investiture prononcé le 19 décembre 2019.

Avec son insolite réaction à la déclaration du président Macron, l'Algérie vient donc de baisser le masque de sa totale implication dans un conflit artificiel dont elle est la seule responsable.

QUE PENSER DES MENACES DE « REPRÉSAILLES » ALGÉRIENNES CONTRE LA FRANCE ?

En reconnaissant la marocanité du Sahara dit occidental, Emmanuel Macron a déchainé la colère d'une Algérie qui, perdant tout sens de la mesure, menace désormais la France de « représailles »… Mais de quelles représailles l'Algérie pourrait-elle user? Entre un effet d'annonce de nature émotionnelle et la réalité d'éventuelles « représailles », il existe une distance que les responsables algériens mesurent mal.

En effet :

1) On imagine mal qu'Alger se tire une balle dans chacun de ses deux pieds en décidant de suspendre les relations aériennes et maritimes avec la France, ce qui pénaliserait une diaspora injectant quotidiennement des devises vitales pour une économie algérienne exsangue et en état de quasi collapsus.

2) Le gaz algérien ne représentant en moyenne que 8% de la consommation française, ce n'est donc pas une production stratégique permettant d'exercer des « représailles » sur Paris. Pas davantage d'ailleurs sur l'Union européenne qui, dans la majorité de ses membres, a également reconnu la marocanité du Sahara dit occidental.
A ce sujet, et nous l'avons dans le numéro du mois d'août de l'*Afrique Réelle*, les chiffres sont en effet éloquents car, en 2023, l'Algérie a exporté 34,9 milliards de mètres cubes (m3) de gaz naturel vers le marché européen, un volume presque dérisoire car l'UE en importe annuellement environ 520 mds de m3…
D'ailleurs, l'Algérie ne produit qu'environ 130 milliards de mètres cubes de gaz sur une production mondiale de 3850 mds de m3, un pourcentage à l'évidence « modeste ». De plus la consommation intérieure représentant environ 54% de la production nationale de gaz, l'Algérie ne dispose donc en réalité que de 40 mds de m3 de gaz pour l'exportation. Un volume qui ne lui permet pas de prétendre pouvoir exercer des « représailles » réalistes...

Quant aux annonces faites par le ministre algérien de l'Énergie et des Mines, M. Mohamed Arkab, de huit découvertes « majeures » dans les régions de Béchar, Ain Salah, Djanet, lllizi et Ouargla qui, selon lui, permettront, « à moyen terme », de produire 200 milliards de mètres au lieu des 130 mds actuellement, elles ne changeront pas la situation.
En effet, et à supposer que ces prévisions soient fondées, sur les 70 mds de m3 supplémentaires produits « à moyen terme » (lire dans plusieurs années…), comme au moins le tiers alimentera la consommation locale, il s'agira tout au plus d'une quantité exportable supplémentaire de 50 mds de m3 , soit, un total d'environ 80/90 mds de m3 pour un marché européen importateur de 520 mds de m3 (chiffre de 2023).

3) Le pétrole algérien ne représentant en moyenne que 9% de la consommation française, et le pétrole étant de plus en plus abondant sur le marché international, il ne s'agit donc pas davantage d'un produit stratégique au moyen duquel des « représailles » pourraient être exercées contre la France.

4) Quant au commerce de la France avec l'Algérie, comme il n'est en moyenne que de 12 milliards d'euros pour un commerce extérieur français global de 770 milliards d'euros, là encore, il y aurait difficilement matière à « représailles »…

Pour la France, économiquement parlant, l'Algérie n'existe donc pas et, si « représailles » il devait y avoir, ce serait plutôt dans l'autre sens qu'elles pourraient éventuellement s'exercer… aux dépens de l'Algérie.

Notamment en ce qui concerne :

1) Les exorbitantes facilités de circulation offertes aux Algériens désirant venir en France, souvent d'ailleurs pour s'y faire soigner. Pour la France il serait ainsi facile et très rapide d'aligner les largesses de circulation accordées aux Algériens sur celles des autres pays du Maghreb.

2) Les colossaux libres transferts de fonds des Algériens vivant en France vers leur pays d'origine, soit par les canaux officiels, soit à travers les canaux « informels », pourraient être efficacement taxés.

3) Les IDE (Investissements directs étrangers) français en Algérie qui s'élèvent en moyenne à 2,4 milliards d'euros sur un total de 6 milliards d'euros, plaçant ainsi la France au troisième rang derrière les Etats-Unis et l'Italie, mais au premier rang hors hydrocarbures, les IDE français se faisant dans le sens de l'indispensable diversification de l'économie algérienne, notamment dans les secteurs de la mécanique ou de la pharmacie.

Restent donc à l'Algérie les « représailles du pauvre », à savoir le renvoi en France de ses ressortissants expulsés par la justice française. Mais, une mesure de simple police permettrait à la France d'y mettre un terme, à savoir la création de centres d'internement fermés.

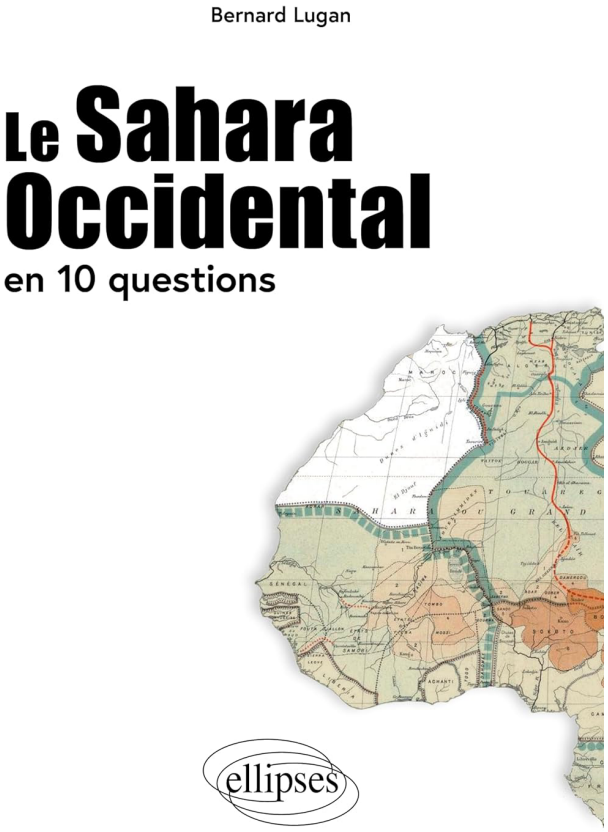

INCAPABLE DE NOURRIR SA POPULATION, L'ALGÉRIE MENACE LA FRANCE DE « REPRÉSAILLES »…

Au lieu de se pencher sur les causes de son naufrage alimentaire et social, l'Algérie qui ne produit rien et qui importe de quoi nourrir sa population ne craint pas de menacer la France de « représailles » à la suite de la reconnaissance par Paris de la marocanité du Sahara occidental… Comme le disait Michel Audiard… c'est à ce qu'ils osent tout que l'on reconnait « certains »…

En 1962 la France laissait une Algérie prospère et exportatrice de productions agricoles. Aujourd'hui le pays est contraint d'importer jusqu'à 60% de ses besoins en céréales.
L'Algérie n'exporte plus d'oranges alors qu'avant 1962, ses exportations étaient de 200 000 tonnes. L'Algérie n'exporte plus de tomates, de carottes, d'oignons, de haricots verts, de melons, de courgettes etc. Toutes ces productions faisaient pourtant la richesse de ses maraîchers avant 1962. Avant cette date, les primeurs algériens débarquaient à Marseille par bateaux entiers, notamment les pommes de terre nouvelles dont les exportations annuelles oscillaient entre 500 000 et un million de quintaux. Sans parler des légumes secs ou des dattes. Quant aux figues sèches, l'Algérie en exportait environ 120 000 quintaux par an. Avant 1962, l'Algérie exportait 100 000 hectolitres d'huile d'olive et 50.000 quintaux d'olives tandis qu'aujourd'hui, la production nationale ne permet même pas de satisfaire la demande locale.

La situation est à ce point dramatique que l'Algérie doit aujourd'hui consacrer le quart de ses recettes en hydrocarbures - ses seules recettes -, à l'importation de produits alimentaires de base dont elle était pourtant exportatrice avant 1962.
Au mois de juin 2024, l'Algérie a ainsi lancé, via l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), un appel pour l'achat de plus de 800 000 tonnes de blé tendre. Les besoins de l'Algérie en blé s'élèvent en effet à plus de 11 millions de tonnes et comme la récolte fut de 3 millions de tonnes, elle devra donc importer 8,5 millions de tonnes de blé en 2024 pour couvrir ses besoins.

Le secteur de la viande est également à ce point sinistré que l'Algérie en achète de colossales quantités à l'étranger après s'être résignée à lever l'interdiction sur l'importation des viandes blanches et rouges.

Cette mesure censée encourager les producteurs nationaux afin de pouvoir disposer d'une filière locale compétitive a abouti à un véritable désastre avec une hausse des prix insupportable pour la population. Le kilo de viande de bœuf atteint désormais 2.500 dinars (17 euros), devenant ainsi inaccessible, même aux classes moyennes. Quant au poulet, son prix dépasse aujourd'hui les 500 dinars le kilo (3,40 euros), alors qu'il était de 300 dinars (2 euros) il y a quelques années encore.
Et pourtant, des sommes colossales ont été dépensées en soutien aux éleveurs. En vain, puisque, même en étant libérés pendant plusieurs années de la concurrence de l'importation, les producteurs

Moyenne des exportations agricoles de l'Algérie avant 1962

- Tomates : 300.000 quintaux
- Haricots verts : 50.000 quintaux
- Petits pois : 20.000 quintaux
- 600.000 quintaux de grain et 700.000 de semoule.

Importations alimentaires actuelles en millions de dollars (moyenne)

- Céréales, semoule et farines (550)
- Lait et produits laitiers (300)
- Sucres (1600)
- Café et thé (100)
- Légumes secs (90)
- Huiles (42)
- Viandes et autres (400)

locaux ont été incapables de progresser. Tout au contraire même, car l'arrêt de l'importation a débouché sur une pénurie engendrant de scandaleux profits, les producteurs et les intermédiaires en ayant profité pour augmenter les prix de façon scandaleuse.

L'importation de l'essentiel de la consommation des Algériens montre que les filières stratégiques pour la sécurité alimentaire du pays, comme les céréales, les laitages, les viandes, les sucres et les graines oléagineuses sont en faillite. Pour les deux dernières, l'Algérie dépend même à 100% de l'importation… alors que, depuis plusieurs décennies, les autorités annoncent régulièrement le lancement d'une production locale à travers un programme de priorité nationale dont les Algériens ne voient toujours rien venir…

En plus de blocages structurels, l'agriculture algérienne est paralysée par l'impossibilité de développer les cultures irriguées en raison des pénuries d'eau. Même si les pluies du printemps dernier ont été abondantes, le déficit était tel que le taux moyen de remplissage des barrages algériens n'était en juillet 2024 de 40,85% selon les chiffres officiels. Les ressources algériennes ne sont que de 450 m3 d'eau par an et par habitant alors que le seuil hydrique défini par le Banque mondiale est de 1000 m3.
Quant au dessalement et au recyclage des eaux usées, le secteur n'a plus connu d'investissements depuis une décennie, les acteurs étrangers étant découragés par la corruption.

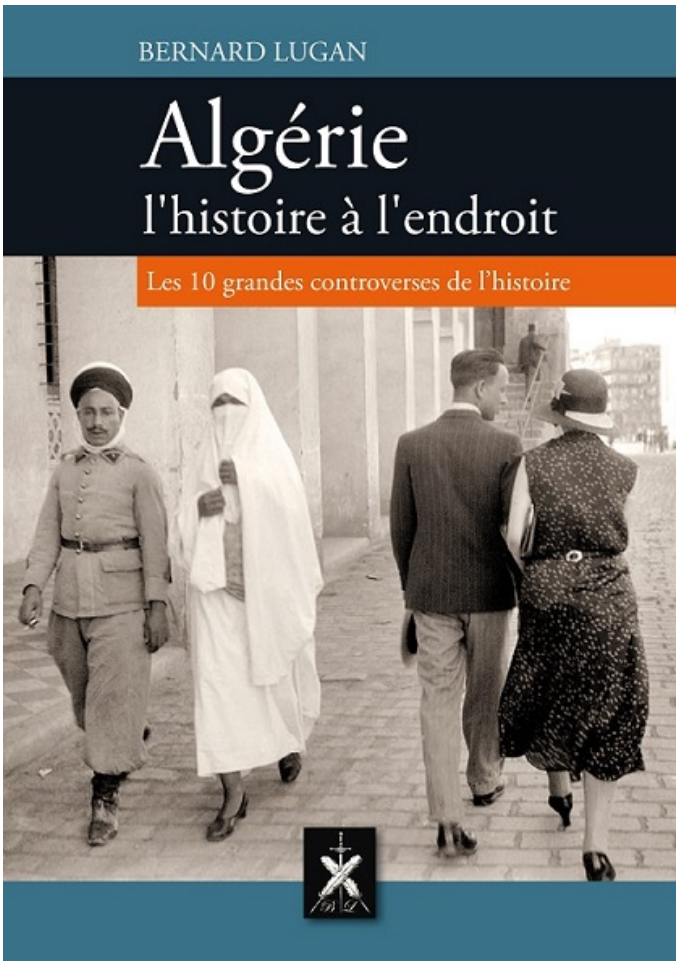

Commander les livres de Bernard Lugan

COLONISATION, L'HISTOIRE À L'ENDROIT

34€

POUR RÉPONDRE AUX DÉCOLONIAUX, AUX ISLAMO-GAUCHISTES ET AUX TERRORISTES DE LA REPENTANCE

32€

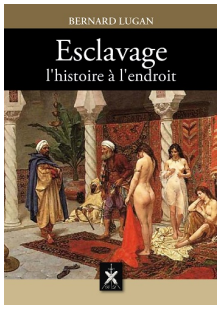

ESCLAVAGE, L'HISTOIRE À L'ENDROIT

32€

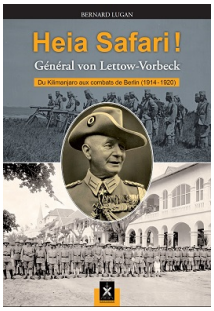

HEIA SAFARI, GÉNÉRAL VON LETTOW-VORBECK

36€

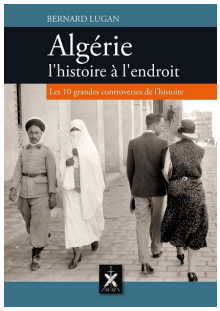

ALGÉRIE, L'HISTOIRE À L'ENDROIT

34€

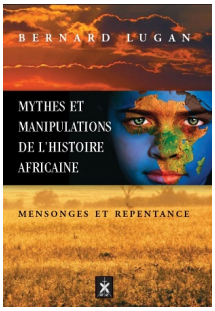

MYTHES ET MANIPULATIONS DE L'HISTOIRE AFRICAINE

28€

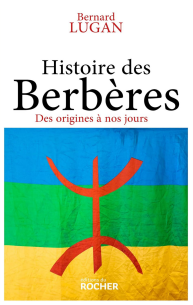

HISTOIRE DES BERBÈRES

29€

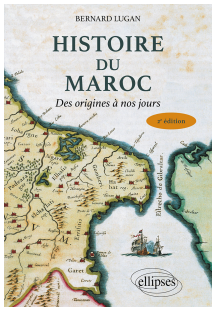

HISTOIRE DU MAROC

29€

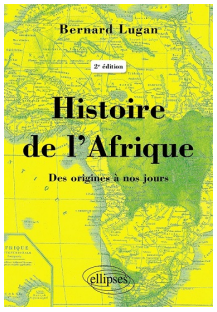

HISTOIRE DE L'AFRIQUE

50€

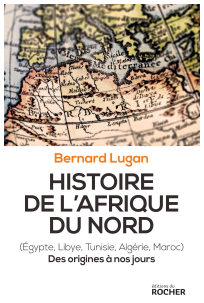

HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU NORD

35€

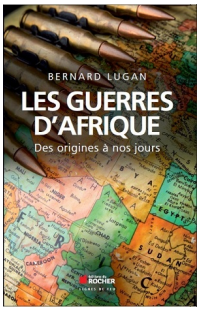

LES GUERRES D'AFRIQUE

38€

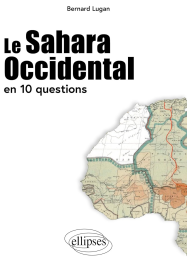

LE SAHARA OCCIDENTAL EN 10 QUESTIONS

32€

FRAIS DE PORT INCLUS POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE / LIVRAISON EN COLISSIMO SUIVI

BON DE COMMANDE POUR PAIEMENT PAR CHÈQUE

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE D'ENVOI :

ADRESSE E-MAIL (IMPORTANT POUR LE SUIVI DE LA COMMANDE) :

LIVRE(S) :

☐ COLONISATION ☐ POUR RÉPONDRE AUX DÉCOLONIAUX ☐ ESCLAVAGE ☐ SAHARA OCCIDENTAL

☐ HEIA SAFARI ☐ ALGÉRIE, HISTOIRE À L'ENDROIT ☐ MYTHES ET MANIPULATIONS ☐ HISTOIRE DES BERBÈRES

☐ HISTOIRE DU MAROC ☐ HISTOIRE DE L'AFRIQUE ☐ HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU NORD ☐ GUERRES D'AFRIQUE

VOTRE CHÈQUE EST À ENVOYER À : BERNARD LUGAN, BP 45, 42360 PANISSIÈRES

Commander les livres de Bernard Lugan

Osons dire la vérité à l'Afrique

27€

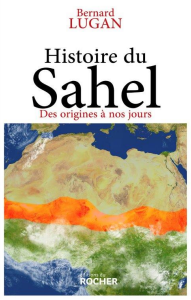

Histoire du Sahel

30€

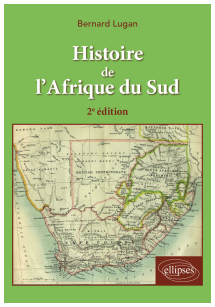

Histoire de l'Afrique du Sud

46€

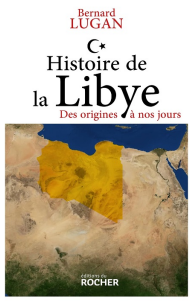

Histoire de la Libye

27€

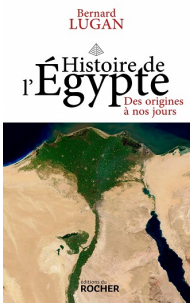

Histoire de l'Egypte

30€

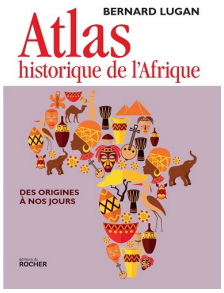

Atlas historique de l'Afrique, des origines à nos jours

33€

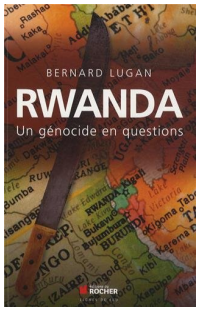

Rwanda, un génocide en questions

29€

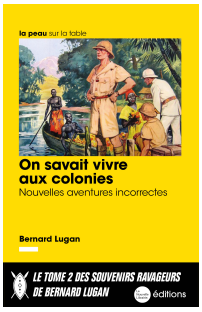

On savait vivre aux colonies

25€

Mai 68 vu d'en face

25€

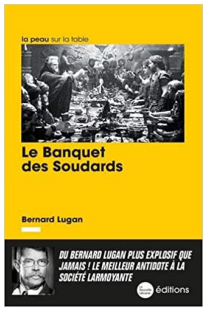

Le banquet des soudards

19€

Nouvelles incorrectes d'une Afrique disparue

25€

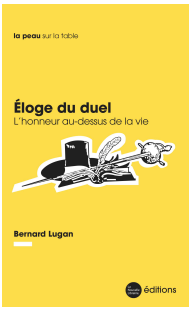

Eloge du duel

25€

BON DE COMMANDE POUR PAIEMENT PAR CHÈQUE

Nom et Prénom :

Adresse d'envoi :

Adresse e-mail (Important pour le suivi de la commande) :

Livre(s) :

☐ Osons dire... ☐ Histoire du Sahel ☐ Histoire de l'Afriqud du sud ☐ Histoire de la Libye

☐ Histoire de l'Egpyte ☐ Atlas historique ☐ Rwanda un génocide en questions ☐ Eloge du duel

☐ Mai 68 ☐ Le Banquet des Soudards ☐ Nouvelles incorrectes ☐ On savait vivre...

Votre chèque est à envoyer à : Bernard Lugan, BP 45, 42360 Panissières

RWANDA : UN GÉNOCIDE QUI POUVAIT ÊTRE ÉVITÉ

Le 6 avril 1994, vers 20h30, l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana est abattu par deux missiles sol-air alors qu'il se pose à Kigali. Cet attentat créé un vide politico-institutionnel et c'est alors que le FPR tutsi de Paul Kagamé reprend la guerre, provoquant un indescriptible chaos débouchant sur des massacres de masse de Hutu et sur le génocide des Tutsi.

Le 6 avril 1994, le Rwanda se retrouve subitement sans chef de l'Etat, sans chef d'état-major de l'armée car le général Nzabimana a lui aussi péri dans l'attentat, et sans ministre de l'Intérieur car Faustin Munyazeya est resté en Tanzanie et il ne rentrera pas au Rwanda.
Constitutionnellement parlant, le pays est entre deux systèmes : celui de la *Constitution de 1991* et celui prévu par les *Accords d'Arusha* de 1993.
A Kigali les FAR (Forces armées rwandaises) réagissent au vide politique, leur principal souci étant alors le maintien de l'ordre.
Vers 02 heures le 7 avril, la situation semble être sous contrôle car :

1) Les militaires sont engagés, de concert avec le général Dallaire, chef du contingent militaire de l'ONU (la Minuar)[1] et avec M. Booh-Booh, Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, dans un processus visant à faciliter la constitution rapide d'un gouvernement civil.
2) Ils ont demandé au général Dallaire de faire savoir au FPR que le processus d'Arusha allait être poursuivi.
3) Kigali est calme, et à l'exception de ceux qui sont normalement tenus par les militaires aux entrées de la ville, aucun barrage sauvage n'a été dressé.
4) La Minuar qui est forte de plus de 2000 hommes a les moyens d'exercer son mandat qui est : « (…) *assurer la sécurité de la ville de Kigali, notamment à l'intérieur de la zone libre d'armes établie dans la ville et dans ses alentours* ».

Or, tout va être bouleversé car :

1) Le FPR décide unilatéralement de lancer une offensive militaire généralisée, violant ainsi l'Accord de paix signé à Arusha le 4 août 1993 et cela, sans la moindre justification puisqu'il n'était nulle part menacé par une quelconque offensive des FAR.
2) Face à cette offensive et au chaos qu'elle provoque, le général Dallaire va faire preuve d'une grande incompétence.

En réalité, cela faisait plusieurs mois que le FPR avait décidé de reprendre les hostilités, à partir du moment où il prit conscience qu'il avait perdu le contrôle du processus de Transition qui devait se conclure par des élections au suffrage universel. Or, il était ethno-mathématiquement certain de les perdre, 10% de Tutsi ne pouvant électoralement pas l'emporter sur 90% de Hutu, même divisés.
De plus, le FPR ne disposait que de très peu d'alliés au sein de la classe politique hutu, ceux que la presse baptisa « Hutu modérés » et qui étaient considérés comme des traitres par l'immense majorité de la population hutu. Il n'avait donc pas d'autre issue que la conquête du pouvoir par la force.

Vers 05h 30 le 7 avril, l'APR (Armée patriotique rwandaise, la force armée du FPR), reprend donc les hostilités à la fois dans le nord du Rwanda et à Kigali. Comme cela a été démontré devant le TPIR (Lugan, *Rwanda un génocide en questions*, bon de commande page précédente), cette offensive avait été préparée de longue date, les unités de l'APR ayant été équipées dans ce but et toute la logistique opérationnelle mise en place dans la partie nord du Rwanda occupée.

Les premiers coups de feu sont entendus à Kigali au lever du jour, vers 5h 45 dans le secteur du casernement de l'APR au CND et de l'hôtel

[1] En application des accords de paix d'Arusha, l'ONU devait garantir la Transition démocratique. La Résolution 872 (1993) du Conseil de Sécurité du 5 octobre 1993 porta ainsi création de la *Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda* (MINUAR).

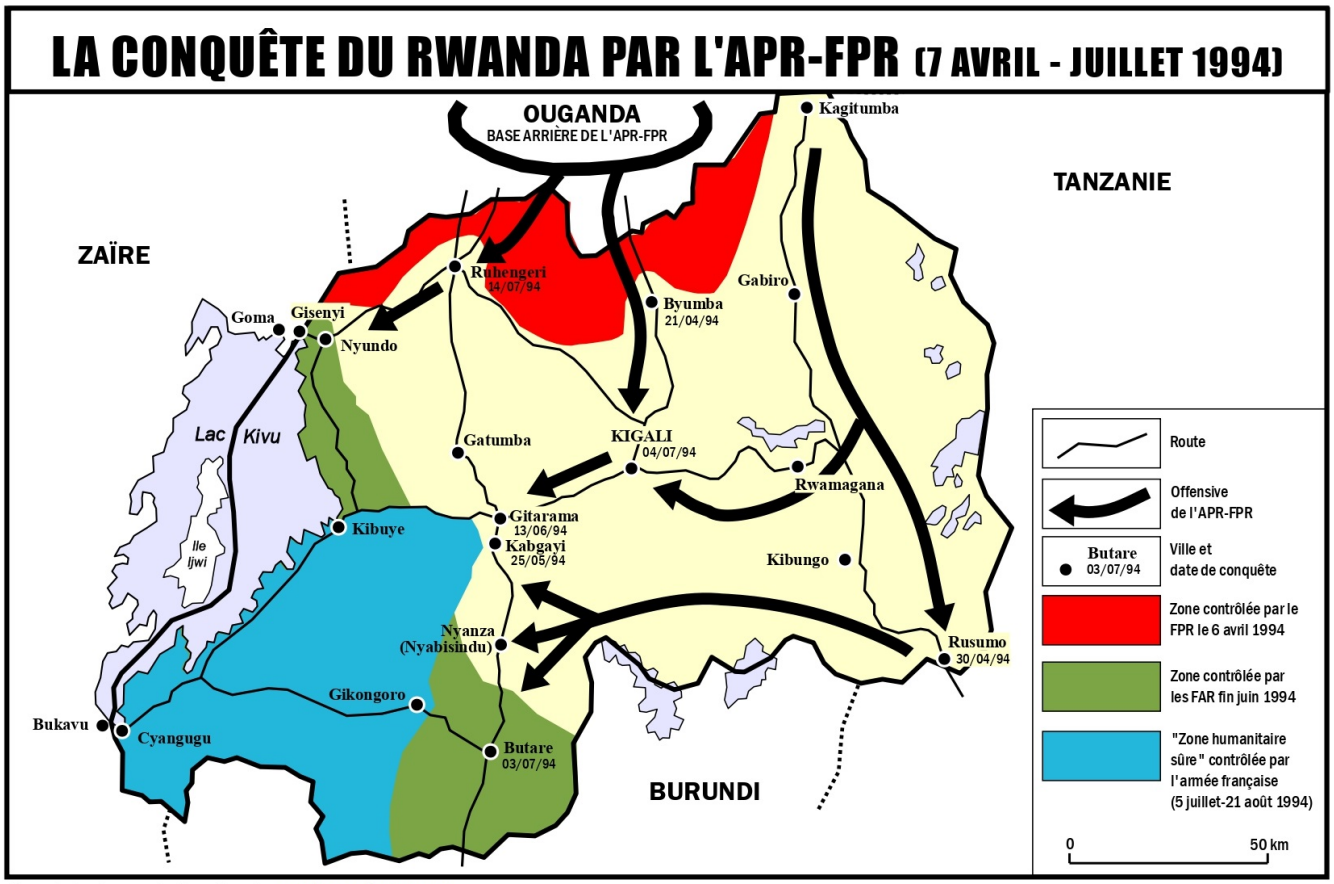

Tous droits de reproduction réservés www.bernard-lugan.com

Méridien. En fin de matinée, une première colonne de l'APR venue du Nord fait sa jonction avec le contingent de Kigali.

Le 7 avril, quand l'APR reprend unilatéralement les hostilités, les FAR sont totalement surprises car, depuis la paix d'Arusha, elles se sont installées dans une logique de cessation des hostilités. Elles ne disposent que de peu de réserves en munitions et ne peuvent pas remplacer celles utilisées au combat. Tout au contraire, l'APR ne souffre d'aucune restriction de ses approvisionnements qui lui parviennent depuis l'Ouganda.

Face à la reprise unilatérale des hostilités par l'APR, la Minuar, commandée par le général canadien Dallaire ne fait aucune manifestation de force ou même simplement de présence pour dissuader les assaillants de poursuivre leur offensive ou pour tenter d'enrayer les massacres. Il est inconcevable que le général Dallaire n'ait pas au moins fait sortir ses troupes, ne fut-ce que pour les montrer afin de rassurer les populations et mettre en garde les fauteurs de troubles.

Or, non seulement la Minuar demeura l'arme au pied, mais elle fut incapable de se protéger elle-même (cf. le meurtre des Casques bleus belges). De plus, elle abandonna les personnalités dont elle avait la garde, à commencer par le Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana. Elle abandonna également certaines positions stratégiques qu'elle tenait et qui furent immédiatement occupées par l'APR[3].

Cette reprise unilatérale des hostilités ajoutée à la nouvelle de l'assassinat du président Habyarimana provoque le chaos accompagné d'une vague d'assassinats.
En zone gouvernementale, c'est le 7 avril vers 7 heures du matin, que débutent les tueries, non pas de Tutsi, mais de personnalités de l'opposition hutu au régime Habyarimana, les Hutu dits « modérés ». Or, toutes les personnalités hutu assassinées bénéficiaient pourtant d'une protection militaire assurée par des casques bleus, Joseph Kavaruganda (président de la Cour de Cassation), Frédéric Nzamurambaho (Ministre de

[3] Le comportement du général Dallaire, chef des casques bleus, fut à ce point insolite qu'il est aujourd'hui légitime, avec le recul du temps, de poser la question de son impartialité. Ses fautes de commandement, son absence de décision sur le terrain doublée d'initiatives aberrantes furent-elles la manifestation de son incompétence ou au contraire la preuve de l'existence d'une mission cachée ? La question qui se pose est en effet simple : soit le général Dallaire était totalement incompétent, mais, alors, pourquoi fut-il nommé à la tête de la principale mission de l'ONU en Afrique depuis sa création ? Soit, il fut précisément mis à la tête de cette mission afin de faire gagner le général Kagamé.

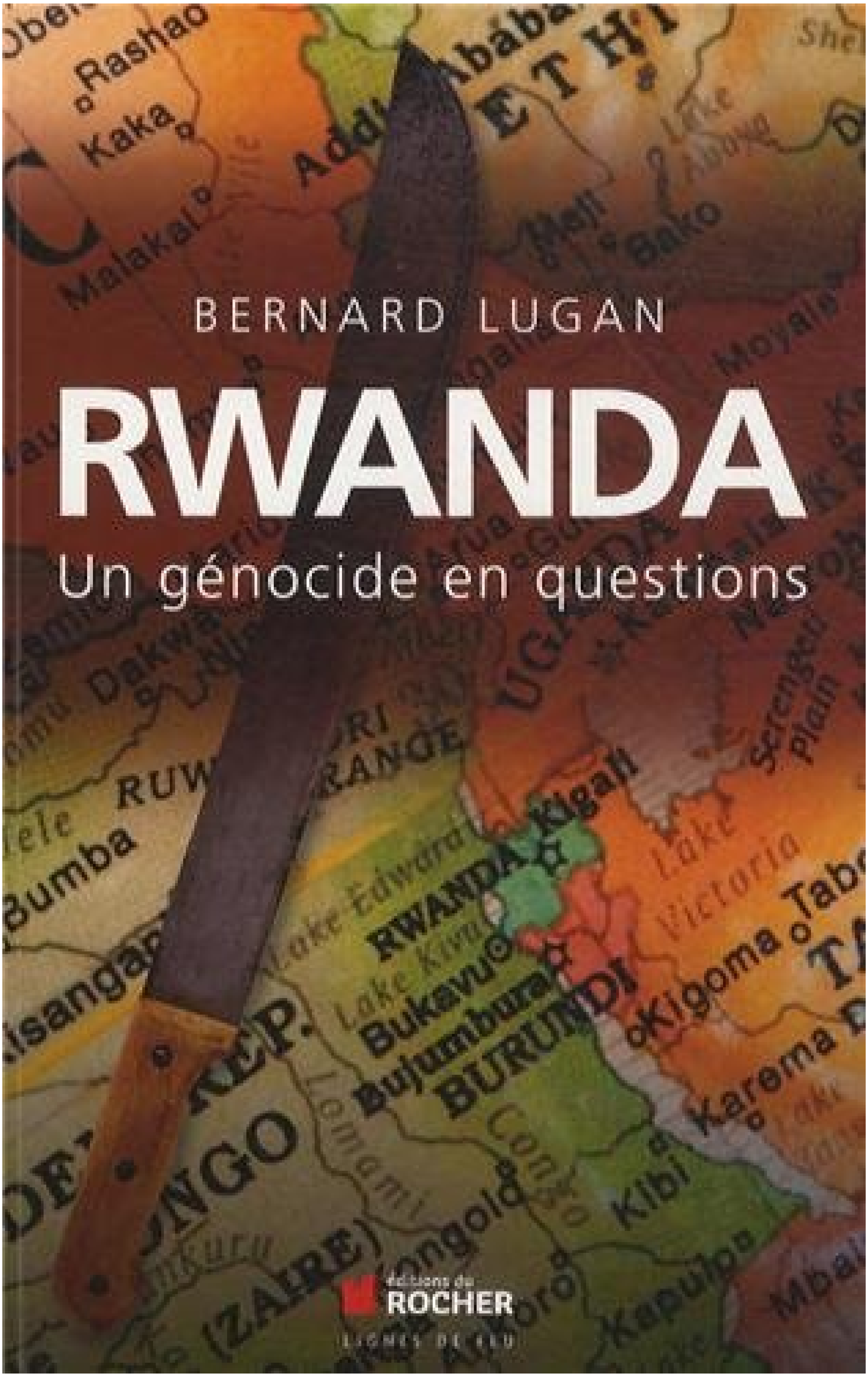
BERNARD LUGAN
RWANDA
Un génocide en questions
éditions du
ROCHER

l'Agricuture), Faustin Rucogoza (Ministre de l'Information), et Fidèle Ngango (vice-président du PSD étaient ainsi « protégés » par cinq casques bleus chacun. Pourquoi les hommes de l'ONU ont-ils à ce point failli à leur mission ?

Vers 14 h, pendant que le général Dallaire s'entretient avec Paul Kagame, l'APR lance une offensive générale à Kigali, face à laquelle la Minuar demeure une fois encore totalement passive, ne s'opposant à aucun moment à cette nouvelle violation du cessez-le-feu et donc des accords d'Arusha.
L'offensive de l'APR est accompagnée de massacres parmi la population hutu, notamment cadres administratifs, conseillers de secteurs, préfets (Bariyanga et Habarushaka), magistrats et officiers (colonel Pontien Hakizimana). Abandonnée par la Minuar, non secourue par les FAR dont les dernières unités combattantes s'efforcent de contenir la poussée de l'APR, la population est paniquée.

Dans les jours qui suivent, les troupes françaises et belges évacuent leurs ressortissants, puis les missions diplomatiques quittent le Rwanda. Enfin, un embargo militaire est décrété contre les FAR, tandis que l'APR continue à être largement approvisionné depuis l'Ouganda.

Le 9 avril, les troupes de l'APR parties depuis la zone démilitarisée atteignent Kigali où elles font leur jonction avec celles qui ont lancé l'attaque du 7 avril. Cette poussée depuis le nord fait que les centaines de milliers de réfugiés hutu qui, depuis 1991 s'entassent dans les camps de Nyacyonga situé à une quinzaine de kilomètres de Kigali et de Mugambazi, déferlent sur la ville de Kigali. Démunis de tout, ils pillent pour se nourrir, ajoutant ainsi au chaos. C'est alors que la ville commence à se couvrir de barrages civils qui font la chasse aux Tutsi. Les bandits qui écumaient déjà la ville avant le 6 avril purent désormais agir en toute impunité et nombre d'exactions mises sur le compte des « milices » sont de leur fait. Dans tout le pays, le génocide des Tutsi commence.

Le 9 avril à 10 heures du matin le nouveau gouvernement (Gouvernement intérimaire rwandais ou GIR), prête serment à l'Hôtel des Diplomates devant Théodore Sindikubwabo, Président de la République par intérim, lequel promet aux nouveaux ministres de poursuivre dans l'esprit des *accords d'Arusha* et de rétablir l'ordre.

Le 10 avril, Augustin Bizimana, ministre de la Défense et le Premier ministre Jean Kambanda appellent à la fin des violences, des massacres, à la nécessaire union entre tous les Rwandais, au respect des accords d'Arusha et au châtiment des criminels. Mais, totalement impuissant, le 12 avril, le GIR quitte Kigali pour Murambi, près de Gitarama.

Le 13 avril 1994, le gouvernement belge informe le *Conseil de Sécurité* qu'il retire son contingent de la MINUAR.
Les 14 et 15 avril, les derniers parachutistes belges et français venus pour évacuer les étrangers quittent le Rwanda.
Le 21 avril, la *Résolution 912* du *Conseil de Sécurité* décide de réduire la MINUAR à une force symbolique de 300 hommes. L'ONU évacue donc le Rwanda au pire moment, laissant donc le champ libre aux tueurs.
Le 22 mai l'aéroport de Kigali-Kanombe tombe au pouvoir de l'APR. Le 13 juin Gitarama est prise. Le 3 juillet, l'APR prend la ville de Butare et le 4, les dernières poches de résistance des FAR sont réduites à Kigali. Le 18 juillet l'APR annonce la fin des combats.

Déterminé dans sa stratégie de prise du pouvoir par la force, à aucun moment le FPR n'accepta de mettre un terme aux combats qu'il avait lui-même déclenchés. Ainsi :

- Le 10 avril, puis le 15 avril, il posa des conditions inacceptables aux FAR.
- Le 12 avril, quand les officiers des FAR demandèrent l'arrêt immédiat et sans conditions des hostilités, ce qui équivalait à une capitulation, ils n'obtinrent aucune réponse.
- Le 17 avril, le FPR répondit négativement à la lettre de M. Booh-Booh en date du 14 avril dans laquelle il transmettait une demande de cessez-le feu émanant des FAR.
- Le 19 avril par un télégramme officiel, le GIR accepta un cessez-le-feu dont les modalités pratiques auraient dû être discutées lors d'une rencontre prévue en Tanzanie le 23 avril, mais qui fut annulée par le FPR.
- Le 29 avril, le général Augustin Bizimungu, nouveau chef d'état-major écrivit à M. Booh-Booh pour l'informer qu'il acceptait un cessez-le-feu immédiat.
- Le 16 juin, l'APR viola l'accord de cessez-le-feu conclu le 15 juin à Tunis lors du sommet annuel des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

C'est dans ce contexte de guerre que se déroula la tragédie rwandaise avec le génocide et les massacres. Une guerre qui fut déclenchée par le FPR tutsi, un génocide qui s'abattit sur la population tutsi et des massacres dont furent victimes les civils hutu.

FORMULAIRE D'ABONNEMENT/ RÉABONNEMENT POUR 2024

(Les abonnements 2025 ne seront pas pris en compte)

Née en 2010, l'Afrique Réelle est une lettre mensuelle PDF d'une vingtaine de pages envoyée par internet. Elle analyse les évènements africains sur la longue durée à partir du réel géographique et ethnique.
Cet outil unique de connaissance des réalités du continent africain est illustré de cartes couleur. En plus de la revue, les abonnés reçoivent les analyses ponctuelles de Bernard Lugan.

Abonnement simple : 60€ (TVA incluse)

Donne droit aux 12 numéros de janvier à décembre 2024 ainsi qu'à tous les communiqués et analyses de Bernard Lugan.

Paiement sécurisé sur :
WWW.BERNARD-LUGAN.COM

Si vous désirez être tenu au courant de nos activités ou recevoir un exemplaire specimen gratuit de l'*Afrique Réelle*, nous écrire à :
contact@bernard-lugan.com

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Pays :

Téléphone :

ADRESSE E-MAIL (OBLIGATOIRE) :

Formulaire à renvoyer à :
Bernard Lugan
BP 45
42360 Panissières

☐ **Réabonnement 2024 : 12 numéros - 60 euros (TVA incluse)**

☐ **Abonnement 2024 : 12 numéros - 60 euros (TVA incluse)**

☐ **Abonnement 2023-2024 : 24 numéros - 75 euros (TVA incluse)**

☐ **Intégralité des 180 numéros 2010-2024 : 200 euros (TVA incluse)**